

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 25 FÉVRIER 2019

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville, le lundi 25 février 2019 à 18 h 30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Rémy Guay, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
Mme Nadine Tremblay, conseillère
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO 11568-02-19**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉ-SOLU UNANIMEMENT QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11-02-2019.**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1 Octroi de la soumission – Remplacement du système de réfrigération de la glace de l'aréna de Clermont
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
 - 9.1 Confirmation de l'engagement financier de la Ville de Clermont – Bibliothèque municipale de Clermont
- 10. Avis de motion et règlements**
- 11. Comptes**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**
- 13. Levée de l'assemblée**

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL **RÉSOLUTION NO 11569-02-19**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAU ET RÉ-SOLU UNANIMEMENT QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 février 2019 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

**4.1 OCTROI DE LA SOUMISSION – REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE LA GLACE À L'ARÉNA DE CLERMONT
RÉSOLUTION NO 11570-02-19**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres public sur SE@O afin d'obtenir des prix pour le remplacement du système de réfrigération de la glace à l'aréna de Clermont;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 25 janvier 2019 et que la soumission conforme la plus avantageuse a été présentée par la compagnie **POINTCO INC.**;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont retient la soumission présentée par la compagnie **Pointco Inc.** au montant de 797 581,58 \$ (taxes incluses).

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

Cette acquisition est partiellement financée par une aide financière du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et de deux aides financières de la MRC de Charlevoix-Est (Programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie et Programme du Fonds de la région de la Capitale Nationale. Le solde sera financé à même le surplus réservé « aréna » et le surplus non réservé de la Ville de Clermont.

QUE la présente résolution soit adressée à **Pointco Inc.**, 176 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1G1, à **Construction Citadelle Inc.**, 419 des Montérégiennes, Québec (Québec) G1C 1J7, à **Construction Mafranc Inc.**, 520 rue Perreault, Lévis (Québec) G6W 7V6 ainsi qu'à **Construction Éclair (9014-2050 Québec Inc.)**, 13 rue des Étangs, Clermont (Québec) G4A 1B7.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

**9.1 PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS – VOLETS 1 ET 2 – BIENS PATRIMONIAUX ET INFRASTRUCTURES CULTURELLES
RÉSOLUTION NO 11571-02-19**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS QUE la Ville de Clermont s'engage à investir une somme de 485 645,83 \$ à même ses fonds dans le cadre du projet de relocalisation de la bibliothèque municipale de Clermont.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 25 FÉVRIER 2019

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

11. COMPTES

12. DIVERS


**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 11572-02-19**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE
l'assemblée soit levée à 18 h 41.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale